

SICAV L'INVESTISSEUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2026

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR, qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'INVESTISSEUR au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. Les actifs de la SICAV L'INVESTISSEUR représentés en valeurs mobilières totalisent 77,69% de l'actif total au 31 mars 2026. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 30 avril 2026

Le Commissaire aux comptes

Fathi Saidi

CFA

SICAV L'INVESTISSEUR

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

BILAN

ETAT DE RESULTAT

ETAT DE VARIATION L'ACTIF NET

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2026

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
ACTIF				
Portefeuille-titres	4-1	977 706	982 956	980 852
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	427 146	379 044	395 057
Obligations et valeurs assimilées	4-3	46 227	83 563	60 546
Emprunts d'Etat	4-4	452 884	479 737	475 816
Bons du trésor assimilables	4-5	51 449	40 613	49 433
Placements monétaires et disponibilités		280 816	284 882	240 140
Placements monétaires	4-6	202 606	202 704	202 647
Disponibilités	4-7	78 210	82 178	37 493
Créances d'exploitation		0	166	0
TOTAL ACTIF		1 258 522	1 268 004	1 220 992
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4-8	31 217	30 067	31 207
Autres créditeurs divers	4-9	27 628	27 056	22 229
TOTAL PASSIF		58 845	57 124	53 435
ACTIF NET				
Capital	4-10	1 154 274	1 157 519	1 127 491
Sommes distribuables		45 403	53 361	40 066
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-11	39 833	42 227	2
Sommes distribuables de l'exercice en cours		5 571	11 135	40 064
ACTIF NET	4-12	1 199 677	1 210 880	1 167 556
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 258 522	1 268 004	1 220 992

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2026	Période du 01/01 au 31/03/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres				
Dividendes	5-1	0	5 120	17 416
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2	1 097	1 806	5 299
Revenus des emprunts d'état	5-3	8 169	8 540	33 915
Revenus des Bons du trésor assimilables		814	28	2 014
Revenus des placements monétaires	5-4	3 665	3 862	15 502
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 745	19 356	74 147
Charges de gestion des placements	5-5	(2 304)	(2 344)	(9 308)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-	-
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 441	17 012	64 839
Autres produits		-	-	-
Autres charges	5-6	(5 858)	(5 877)	(24 221)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 583	11 135	40 618
Régularisation du résultat d'exploitation	5-7	(12)	0	(554)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		5 571	11 135	40 064
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12	0	554
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		32 925	9 629	3 170
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		399	1 771	1 804
Frais de négociation de titres		-	-	0
RESULTAT DE LA PERIODE		38 908	22 535	45 591

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	5 583	11 135	40 618
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	32 925	9 629	3 170
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	399	1 771	1 804
Frais de négociation de titres	-	-	0
	38 908	22 535	45 591
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(42 227)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL			
Souscriptions			
- Capital	-	-	2 824
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	(18)
- Régularisation des sommes distribuables	-	-	36
Rachats			
- Capital	(6 552)	0	(26 692)
- Régularisation des sommes non distribuables	10	0	285
- Régularisation des sommes distribuables	(245)	0	(590)
VARIATION DE L'ACTIF NET	32 121	22 535	(20 791)
ACTIF NET			
En début de période	1 167 556	1 188 346	1 188 346
En fin de période	1 199 677	1 210 880	1 167 556
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	16 692	17 047	17 047
En fin de période	16 595	17 047	16 692
VALEUR LIQUIDATIVE	72,291	71,032	69,947
TAUX DE RENDEMENT	3,35%	1,90%	3,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2026

NOTE 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société « SICAV L'INVESTISSEUR » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3.2- Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3.3- Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3.4- Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2026 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient au 31 mars 2026 :

- Une ligne de la BTA « juin 2031 ». Elle est valorisée aussi à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3.5-: Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

NOTE 4 : NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le portefeuille-titres a atteint au 31/03/2026 un montant net de 977 706 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Cours	Valeur au 31/03/2026	% Actif
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés					
Actions cotées		390 619		375 410	29,83%
STB	15 897	61 129	4,215	67 006	5,32%
SOTIPAPIER	16 000	98 385	2,538	40 608	3,23%
SOTUVER	5 500	67 017	17,375	95 563	7,59%
EURO-CYCLES	5 000	90 007	11,411	57 055	4,53%
AMEN BANK	1 125	33 647	60,299	67 826	5,39%
SFBT	3 300	40 433	14,346	47 342	3,76%
Titres OPCVM		49 858		51 737	4,11%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	243	27 151		27 944	2,22%
SICAV EPARGNANT	220	22 707		23 793	1,89%
Obligations de l'Etat		433 218		452 884	35,99%
EMP NAT 2022 T1 A	2 000	9 673		9 710	0,77%
EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000		157 868	12,55%
EMPT NAT 2021 C	80	80 000		84 260	6,70%
EPT NAT 1 2022 C	1 000	75 000		75 194	5,97%
ENATTV 2022A T+0,4%	156	728		732	0,06%
EPT NAT 2 2022 AF	1 023	9 621		10 612	0,84%
EPT NAT 4 2022 AF	525	4 989		5 242	0,42%
EPT NAT 4 2022 AV	128	1 203		1 271	0,10%
EMP NAT 2023 T2 AF	1 957	18 565		20 234	1,61%
EMP NAT 2023 T2 AV	1 925	18 057		19 703	1,57%
EMP NAT 2022 T2 DC TF	136	11 813		12 544	1,00%
EMP NAT 2024 T2 AF	1 878	18 780		20 064	1,59%
EPT NAT 3 2021 AV	400	2 000		2 068	0,16%
EPT NAT 2024 T2 AV	75	7 589		7 744	0,62%
EMP NAT 2024 T4 CF	250	25 000		25 616	2,04%
Bons du trésor assimilables		47 800		51 449	4,09%
BTA 06-2031	50	47 800		51 449	4,09%
Obligations de sociétés		43 870		46 227	3,67%
STB 2020-1 C FIXE	200	8 480		8 923	0,71%
TLF 2021-1 FIXE	800	16 000		17 191	1,37%
STBSUB 2021-1 AV	70	1 390		1 409	0,11%
STBSUB 2021-1 D	100	10 000		10 121	0,80%
ATL 2024-1 D	100	8 000		8 583	0,68%
TOTAL		965 365		977 706	77,69%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/03/2026 à un montant de 427 146 Dinars. Elle se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Actions et droits rattachés	390 619	390 619	390 619
Différence d'estimation sur actions et droits	(15 209)	(39 411)	(46 515)
Titres OPCVM	49 858	27 151	49 858
Différence d'estimation sur Titres OPCVM	1 879	685	1 095
Total	427 146	379 044	395 057

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/03/2026, un montant de 46 227 Dinars. Elles se présentent comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Obligations	43 870	79 500	57 260
Intérêts courus	2 585	4 013	3 447
Intérêts courus à l'achat	0	277	0
Différence d'estimation sur Obligation	(229)	(229)	(162)
Total	46 227	83 563	60 546

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/03/2026, un montant de 452 884 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Emprunt d'Etat	433 218	459 806	456 118
Intérêts courus	18 598	18 517	18 331
Intérêts courus à l'achat	1 068	1 027	1 367
Différence d'estimation sur Emprunt National	0	387	0
Total	452 884	479 737	475 816

4-5 : Bons du trésor assimilables

Les bons de trésor assimilables totalisent, au 31/03/2026, un montant de 51 449 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Bons de trésor assimilables	47 800	39 740	47 800
Intérêts courus	1 501	856	1 501
Intérêts courus à l'achat	1 130	28	316
Différence d'estimation sur BTA	1 018	(11)	(184)
Total	51 449	40 613	49 433

4-6 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/03/2026 à 202 606 Dinars. Ils se présentent comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Compte à terme STB au 27/04/2026 (9,29% ; 91j)	202 606	-	-
Compte à terme STB au 28/04/2025 (9,79% ; 91j)	-	202 704	-
Compte à terme STB au 26/01/2026 (9,29% ; 91j)	-	-	202 647
Total	202 606	202 704	202 647

4-7 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/03/2026 à 78 210 Dinars. Elles se présentent comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Avoirs en banque	78 210	82 178	37 493
Total	78 210	82 178	37 493

4-8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 31 217 Dinars au 31/03/2026 se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Gestionnaire	2 008	2 018	1 994
Commission réseau	28 808	27 642	28 518
Commission dépositaire	401	407	694
Total	31 217	30 067	31 207

4-9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 27 628 Dinars au 31/03/2026, se détaille comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Etat retenue à la source	0	0	13
Conseil du Marché Financier (CMF)	102	103	100
Impôt à payer	139	92	119
Dirigeants	500	500	500
Jeton de présence	13 241	12 784	10 786
Autres opérateurs créditeurs	13 646	13 577	10 712
Total	27 628	27 056	22 229

4-10 : Capital

Au 31/03/2026, le capital a atteint un niveau de 1 154 274 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 0,28% par rapport au montant arrêté à la date du 31/03/2025. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Capital social	1 303 125	1 326 993	1 326 993
Souscriptions	0	0	2 824
Rachats	(6 552)	0	(26 692)
Frais de négociation de titres	0	0	0
Variation d'estimation / actions et droits	(15 209)	(39 411)	46 515
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	1 857	787	1 021
Variation d'estimation / Titres OPCVM	1 879	685	1 095
Plus-value / Portefeuille titre	399	1 761	1 761
Plus-value / Titres OPCVM	0	10	282
Moins-value / Titres OPCVM	0	0	(240)
Moins-value / Emprunts d'Etat	(1 095)	(981)	(981)
Plus-value / Emprunts d'Etat	46 515	49 299	49 299
+/- val / report actions et droits	(1 021)	(749)	(749)
Sous-total 1	1 329 898	1 338 393	1 308 098
Régularisation des sommes non distribuables	(175 624)	(180 874)	(180 874)
Sous-total 2	1 154 274	1 157 519	1 127 491
Capital	1 154 274	1 157 519	1 127 491

Les mouvements sur le capital, au cours du premier trimestre 2026, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2025	Montant	1 127 491
	Nombre de titres	16 692
	Nombre d'actionnaires	26
Souscriptions réalisées	Montant	-
	Nombre de titres émis	-
	Nombre d'actionnaires n-ouveaux	
Rachats effectués	Montant	(6 552)
	Nombre de titres rachetés	
	Nombre d'actionnaires sortants	
Autres mouvements		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		399
Régularisation des sommes non distribuables		10
Frais de négociation de titres		-
Capital au 31-03-2026	Montant	1 154 274
	Nombre de titres	16 595
	Nombre d'actionnaires	22

4-11 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/03/2026, à 39 833 Dinars et se détaillent comme suit :

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	39 833	42 227	-
Report à nouveau sur arrondi de coupons	-	-	2
Total	39 833	42 227	2

4-12 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du premier trimestre 2026, à 1 199 677 Dinars, enregistrant ainsi une baisse par rapport au même trimestre de l'année 2025 de 0,93%.

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Capital	1 154 274	1 157 519	1 127 491
Sommes distribuables	45 403	53 361	40 066
Total	1 199 677	1 210 880	1 167 556

Note 5 : NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2026, un montant de 0 Dinars, se détaillant comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Revenus des actions	0	5 120	15 848
Revenus des titres OPCVM	-	-	1 569
TOTAL	0	5 120	17 416

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2026, un montant de 1097 Dinars, se détaillant comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	2 585	4 013	3 447
Revenus des obligations de sociétés (Report)	(3 447)	(5 008)	(5 009)
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	1 959	2 800	6 860
TOTAL	1 097	1 806	5 299

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2026, un montant de 8 169 Dinars, se détaillant comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Revenus des emprunts de l'ETAT (Potentiel)	18 598	18 517	18 331
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)	(18 331)	(18 796)	(18 796)
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)	7 902	8 819	34 381
TOTAL	8 169	8 540	33 915

5-4 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 665 Dinars au titre du premier trimestre 2026. Ils se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Revenus compte à terme (Potentiel)	2 606	2 704	2 647
Revenus compte à terme (Report)	(2 647)	(2 747)	(2 747)
Revenus compte à terme échus	3 706	3 905	15 394
Intérêts sur comptes de dépôts	-	-	208
TOTAL	3 665	3 862	15 502

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du premier trimestre 2026, un montant de 2 304 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 724	1 755	6 967
Rémunération du réseau (2)	290	295	1 171
Rémunération du dépositaire (3)	290	295	1 171
TOTAL	2 304	2 344	9 308

(1) Rémunération du gestionnaire : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée. Par ailleurs, le conseil d'administration réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent du Conseil du Marché Financier en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées. La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020.

(2) Rémunération du dépositaire : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) Rémunération du réseau : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Rémunérations CAC *	1 587	1 587	6 437
Publicité & publications *	1 482	1 482	6 010
Jeton de présence * (i)	2 455	2 455	9 957
Redevance CMF **	290	295	1 171
Impôts et taxes *	44	58	630
Autres charges	-	-	15
TOTAL	5 858	5 877	24 221

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration réuni le 07/06/2018, et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales, et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite à la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	-	-	36
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	(12)	0	(590)
TOTAL	(12)	0	(554)